

# Golf de Dunkerque

## Charte de l'École de Golf

---

Edition du 10 juin 2026

### 1 Objet et périmètre

La présente charte fixe les règles de fonctionnement, de vie collective et d'accès aux infrastructures applicables à tout élève inscrit à l'École de Golf, ainsi qu'à ses représentants légaux le cas échéant. Elle complète les conditions d'inscription et s'impose à tous.

### 2 Organisation – Planning

#### 2.1 JOURS DE COURS ET PLANNING ANNUEL

Les cours ont lieu hors vacances scolaires, principalement les mercredis et samedis. Un planning annuel est transmis en début de saison.

#### 2.2 GROUPES ET NIVEAUX

Les groupes peuvent être réajustés afin d'assurer une homogénéité de niveau et une répartition cohérente des effectifs.

### 3 Conditions médicales

En début d'année, l'élève doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf ou le questionnaire de santé.

### 4 Accès et utilisation des infrastructures

L'accès et l'usage des installations sont conditionnés au respect strict des règles ci-dessous.

## 4.1 LE PARCOURS (9/18 TROUS, ZONES D'ENTRAINEMENT, PUTTING GREEN)

L'accès au parcours seul peut être autorisé uniquement après validation par les enseignants du niveau de jeu, de l'étiquette et des règles.

Le passage à l'accueil peut être requis avant d'aller sur le terrain.

Le personnel terrain est prioritaire ; il est interdit de jouer sans s'être assuré que les personnes sont hors d'atteinte.

Tout manquement à l'étiquette, au dress code ou au comportement peut entraîner le retrait de l'autorisation de jouer non accompagné.

## 4.2 LE PRACTICE

Les balles mises à disposition sont la propriété du club et ne doivent pas sortir de l'enceinte du practice.

Il est interdit de ramasser les balles, de les utiliser sur le parcours, ou d'effectuer des frappes inadaptées / dangereuses.

Les seaux doivent être rangés après usage.

# 5 Arrivée – Départ – Responsabilité

## 5.1 LIEU DE RENDEZ-VOUS

Le lieu de rendez-vous officiel est devant l'accueil. Les parents déposent et récupèrent l'enfant à cet endroit.

## 5.2 ARRIVEE ET DEPART AUTONOME

Si un enfant arrive par ses propres moyens (vélo, transports, etc.), une autorisation écrite des représentants légaux doit être fournie en début d'année.

## 5.3 RETARDS A L'ARRIVEE

En cas de retard, le parent (ou responsable) conduit l'élève sur son lieu de cours et le signale à l'enseignant. La responsabilité du club, à compter de la prise en charge effective de l'enfant par l'encadrement.

## 5.4 FIN DE SEANCE ET RETARD DES PARENTS

À la fin du cours, l'enfant repasse sous la responsabilité des parents/représentants légaux. En cas de retard, les parents doivent prévenir l'accueil afin que l'enfant reste pris en charge dans l'enceinte du golf.



Le club décline toute responsabilité au-delà d'un délai raisonnable après la fin du cours.

## 6 Assiduité – Absences

Une assiduité réelle est attendue des élèves inscrits.

Les parents préviennent l'enseignant en cas d'absence. Les leçons manquées ne font pas l'objet de rattrapage ou remboursement.

## 7 Passages de drapeaux – Compétitions – Vie sportive du club

La présence aux passages de drapeaux et compétitions de l'École de Golf est vivement souhaitée ; les dates figurent au planning. Une inscription préalable peut être demandée pour faciliter l'organisation.

Les parents peuvent être sollicités pour encadrer ponctuellement des groupes lors d'événements (selon besoins et organisation).

Les élèves s'engagent à répondre aux invitations afin de représenter le club sur les compétitions/rassemblements régionaux et nationaux.

## 8 Comportement – Étiquette – Tenue

### 8.1 PRINCIPES

Les élèves respectent les règles fondamentales d'étiquette, la quiétude des autres, l'écoute des consignes, ainsi qu'un comportement respectueux sur l'ensemble du site.

### 8.2 TENUE

Une tenue de sport adaptée à la pratique du golf est exigée.

Le club peut également recommander une tenue aux couleurs du club lors des rencontres.

## 9 Sécurité

Les consignes de sécurité s'imposent à tous (zones de frappe, distances, vigilance, circulation sur le site). Tout comportement mettant en danger autrui ou soi-même peut conduire à une exclusion immédiate de séance et à des mesures disciplinaires.



## 10 Fermeture exceptionnelle – Météo

En cas de conditions climatiques défavorables (orages, fortes gelées, canicule, etc.), les cours peuvent être annulés à l'initiative du club pour des raisons de sécurité et d'organisation.

## 11 Responsabilité – Perte ou vol

Le club ne peut être tenu responsable de la détérioration, perte ou vol d'objets personnels. Les élèves sont invités à limiter les objets de valeur.

## 12 Implication des parents

Les parents sont invités à :

- assurer la logistique (conduites, ponctualité) et faciliter la participation aux événements sportifs (passages de drapeaux, rencontres, championnats) ;
- maintenir un dialogue constructif avec l'équipe pédagogique ;
- accompagner la progression (inscription aux compétitions, accompagnement sur parcours, et, si souhaité, cours individuels complémentaires).

## 13 Droit à l'image

Les élèves peuvent être photographiés et/ou filmés dans le cadre de l'enseignement et de la communication du club. Une autorisation spécifique est recueillie à l'inscription. Le refus est respecté.

## 14 Sanctions – Exclusion

Le non-respect de la présente charte (comportement, étiquette, tenue, sécurité, assiduité, tricherie) peut entraîner des mesures graduées : rappel, avertissement, suspension, exclusion temporaire ou définitive, décidées par le Club, après échange avec les parents.

L'équipe du Golf